



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20210408-20210414-DE  
Reçu le 13/04/2021

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 AVRIL 2021

Date de convocation : le 01 avril 2021

Date d'affichage : le 01 avril 2021

Nombre de membres au Comité Syndical: 54

**L'an deux mille vingt et un, le huit du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.**

**Etaient présents :** Alain ANGLES - Marc AUGUY - Jacques BARBAZANGE - Christophe BERNIE - Christian BONNET - Jean Marc CALVET - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean François CLAPIER - Henry CLAUDE - Sylvain COUFFIGNAL - Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX - Michel DELPECH - Robert DIEUDE - Joël ESPINASSE - Jean Luc FARJOU - Jean Louis GRIMAL - Christophe LABORIE - Jean Marie LACOMBE - Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU - Brigitte MAZARS - René MOUYSSET - Bernard NAYRAC - Alain NOUVIALE - Richard RUS - Jean Claude SOUYRIS - Thierry TEULIER - Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 22 Dont 1 ont donné procuration

Votes Pour : 33
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### DELIBERATION N° 2021/04/14

**Election au sein de la CAO du SIEDA d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le SIEDA dans les CAO ad Hoc des groupements de commandes**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2021/04/14**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20210408-20210414-DE  
Reçu le 13/04/2021

**Election au sein de la CAO du SIEDA d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le SIEDA dans les CAO ad Hoc des groupements de commandes**

Monsieur le Président indique que lors de travaux coordonnés avec plusieurs maîtres d'ouvrages, le SIEDA peut avoir recours à des groupements de commandes afin de ne retenir qu'une seule entreprise pour la réalisation du chantier.

Dans ce cas il est prévu dans les conventions de groupement de commande de définir la forme des Commission d'Appel d'Offres- CAO habilitées pour attribuer le marché. En effet à ce sujet l'art L1414-3 du CGCT - code général des collectivités territoriales précise que la CAO peut être soit :

- La CAO du coordonnateur du groupement s'il en est doté
- Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres

Il convient d'élire parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO c'est – à – dire les membres titulaires d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant amenés à siéger au sein des CAO de groupement de commande Lorsque la deuxième forme de CAO

Les membres titulaires de la CAO du SIEDA élus lors du Comité Syndical du 10 septembre 2020, sont :

Le Président du SIEDA, Sébastien DAVID

- Christophe BERNIE
- Jean Marc CALVET
- Robert DIEUDE
- Jean Marie LACOMBE
- Pierre TIEULIE

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical a élu :

Monsieur Robert DIEUDE Représentant titulaire  
et Monsieur Christophe BERNIE Représentant suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 13/04/2021

Le Président du SIEDA

  
Sébastien DAVID